

République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 18 JUILLET 2022

Convocation en date du : 12/07/2022
Nbre de membres en exercice : 15
Nbre de membres présents ou représentés : 15
Nbre de membres ayant pris part au vote : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Dix Huit Juillet à Vingt Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire

Étaient présents : Mr. BOUTON Jean-François, Mme GERVAIS Marie-Françoise, Mr. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, Mme GIRAUD-MOINE Martine, M. GIRAUD-MOINE Lionel, Mr GIRAUD-TELME Michel, Mr HAUWILLER Julien, Mme REBOUL Fanny, M. REY Gérard, Mme RICOU Claude, Mr RICOU Patrick, M. RICOU Yannic, Mr. ROUIT Sébastien, Mr SARRAZIN Bruno.

Absent excusé :

Absents :

Absent représenté :

Mme PRIMAULT Florence (représentée par Martine GIRAUD-MOINE)

Secrétaire de séance : Mme REBOUL Fanny

2022.067 : Marchés de travaux pour la construction d'un bâtiment d'accueil touristique, avenant n°1 aux Lots 6 et 8 : autorisation de signer

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2020.140 du 17 décembre 2020, il a été décidé de l'attribution des marchés de travaux pour la Construction d'un bâtiment d'accueil touristique à Prapic.

Le lot n° 6 *Carrelage Faïence* a été attribué à la Société MALCOR Carrelage pour un montant de 7 161.80€ HT.
 Le lot n° 8 *Plomberie Sanitaires VMC* a été attribué à la société AUTUORI pour un montant de 13 427.00€ HT.

En cours de chantier il s'est avéré nécessaire d'effectuer des prestations supplémentaires pour ces 2 lots tel que décrites dans le tableau ci-dessous :

Lots	Prestations supplémentaires	Avenant Montant € HT	Nouveau Montant du marché € HT
Lot n° 6 <i>Carrelage Faïence</i> Avenant n°1	Chape de ravoilage WC	1 170.60	8 332.40
Lot n° 8 <i>Plomberie Sanitaires VMC</i> Avenant n°1	WC PMR supplémentaire	605.00	14 032.00

La commission d'appel d'offre réunie en date du 19 mai 2022 a émis un avis favorable aux dits avenants.

Après avoir fait cet exposé, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer lesdits avenants correspondant conformément à l'avis de la Commission d'appel d'offre.

Après discussion,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- **Approuve** les avenants aux marchés de travaux relatifs à l'opération « Construction d'un bâtiment d'accueil touristique à Prapic » tel que décrits ci-dessous.

Titulaires	Avenant Montant € HT	Nouveau Montant du marché € HT
MALCOR Carrelage - Lot n° 6 <i>Carrelage Faience</i>	1 170.60	8 332.40
AUTUORI - Lot n° 8 <i>Plomberie Sanitaires VMC</i>	605.00	14 032.00

- **Autorise** le Maire à signer lesdits avenants ci-après annexés.

Le Maire
Patrick RICOU

